

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 13 février 2024 à 18h00 à Buis-les-Baronnies**

Le Conseil communautaire, convoqué le 7 février 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes La Palun à Buis-les-Baronnies.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle TEISSEYRE

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 73

Etaient présents : 57 (dont 5 suppléants)

Marc HAMARD - Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - Rémy CLEMENT - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Michel VINCENT (suppléant) - Pascal CIRER-METHEL - Jérôme BOMPARD - Michel GREGOIRE - Lionel ESTEVE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Monique BOTTINI - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 29

Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Juliette HAÏM - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Sébastien DUPOUX - Mathieu ANDRE - Jean-Marc PELACUER - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Thierry TATONI - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Jean-Claude GRAS - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Jacques NIVON -

Excusés ayant donné pouvoir : 16

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Martial BONNEFOY - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Aurore AMOURDEDIEU a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Christian CARRERE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Pierre COMBES a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Monique BOTTINI - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Didier LAFFITTE - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Philippe LEDESERT - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Politique du logement et du cadre de vie - PLH - Architecture Conseil

Rapporteur : Jean-Michel LAGET

Politique du logement et du cadre de vie

014-2024 Reconduction du partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Drôme – Année 2024

Vu la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, notamment l'article 6 ;

Considérant que la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (CCBDP), compétente en matière de logement et cadre de vie, est adhérente de l'association CAUE de la Drôme depuis plusieurs années et souhaite reconduire, en 2024, un partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de la Drôme ;

Considérant que ce partenariat a été conclu, en 2022, sous la forme d'une convention, conclue pour une durée de 12 mois. Compte-tenu du bilan et des actions réalisées, il est proposé de reconduire cette convention, en 2024, pour 1 an, selon les termes établis dans la convention 2022.

Pour mémoire, les axes de travail définis dans la convention sont les suivants :

- **Axe1 / Accompagnement des projets de la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale.** Le contenu des missions et les moyens alloués feront l'objet de conventions spécifiques au fur et à mesure des besoins exprimés.
- **Axe 2 / Formation des élus.** Cet axe consiste à développer un programme de formation / information / sensibilisation à destination des élus des communes et de l'intercommunalité.
- **Axe 3 / Liens avec l'accompagnement des projets communaux.** Ces interventions se traduiront par des conventions tripartites CCBDP / Commune / CAUE qui préciseront les moyens affectés et le contenu de la mission du CAUE. Pour 2024, on recense le projet de la Commune de Montauban sur l'Ouvèze dédié à la construction d'un bâtiment visant à accueillir un commerce de proximité. Ce projet fera l'objet d'un accompagnement du CAUE (13 jours). Au cours de l'année 2024, d'autres projets communaux, non recensés à ce jour, sont susceptibles de faire l'objet d'un accompagnement similaire de la part du CAUE.
- **Axe 4 / Conseil architectural.** Le CAUE accompagnera la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale dans le suivi des missions de conseil architectural

Sous réserve du vote du budget 2024, le montant de l'adhésion 2024 pour la CCBDP est fixé à 2 780 € pour 6 jours d'intervention de la part des équipes du CAUE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la reconduction d'un partenariat, en 2024, avec le CAUE selon les termes établis par la convention 2022 ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires à cette animation ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président
Thierry DAYRE



Transmission en préfecture le : 20/02/2024

Mise en ligne le : 21/02/2024

Ampliation à :